

Parc naturel régional Livradois-Forez

# SYLV'ACCTES

Une aide à la gestion durable  
des forêts du Livradois-Forez

Réunion d'information  
du 12 novembre 2019 à La Chaise-Dieu

Organisée avec le soutien de



*l'Auvergne, côté soleil levant*



# Sylv'ACCTES, c'est quoi ?



- Une association reconnue d'intérêt général
- Un dispositif d'aide financière



Financeurs



SYLV'ACCTES



Forestiers

Pour une gestion forestière favorable à la **biodiversité** et au **paysage**



# L'aide financière Sylv'ACCTES

Taux de subvention

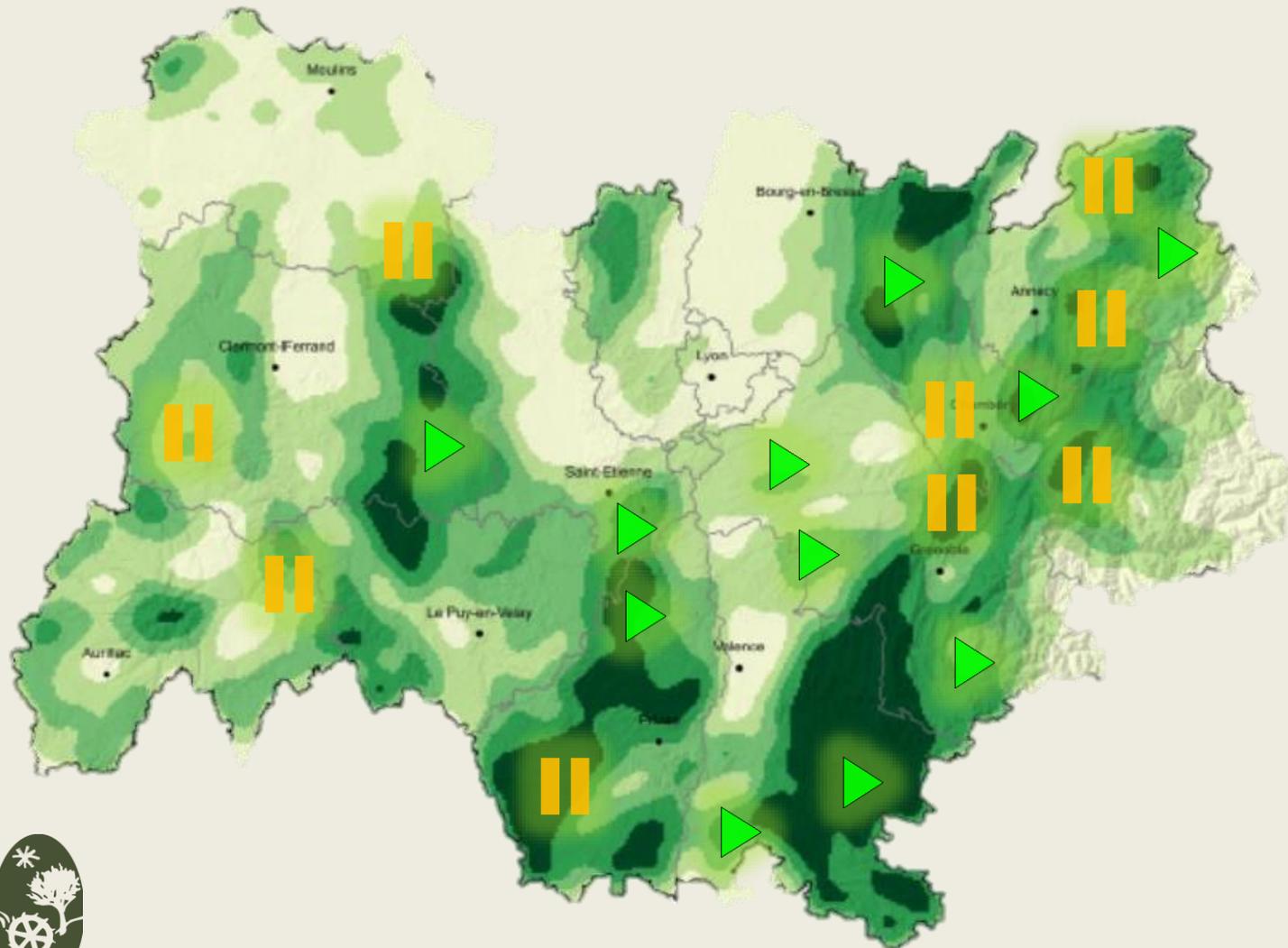
**70 %**  
en forêt  
privée

**40 %**  
en forêt  
publique

SUR des travaux sylvicoles non rémunérateurs  
favorables à la biodiversité et au paysage



# Sylv'ACCTES en Auvergne-Rhône-Alpes



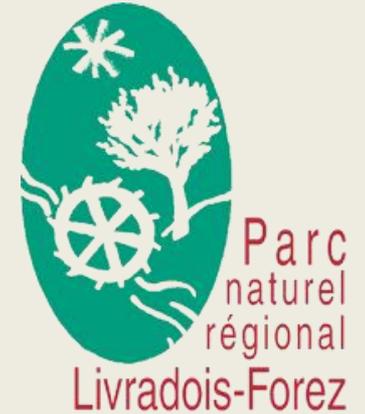
▶ 11 PST actifs  
pour 31  
itinéraires  
sylvicoles

|| 9 PST en cours  
d'élaboration



# Déploiement de Sylv'ACCTES en Livradois-Forez

- Le Parc Livradois-Forez en animateur, avec l'appui de l'association Sylv'ACCTES
- Une large concertation pour adapter Sylv'ACCTES au contexte local



Syndicats/Associations de  
propriétaires forestiers

Gestionnaires  
forestiers

Experts de  
l'environnement

CRPF

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

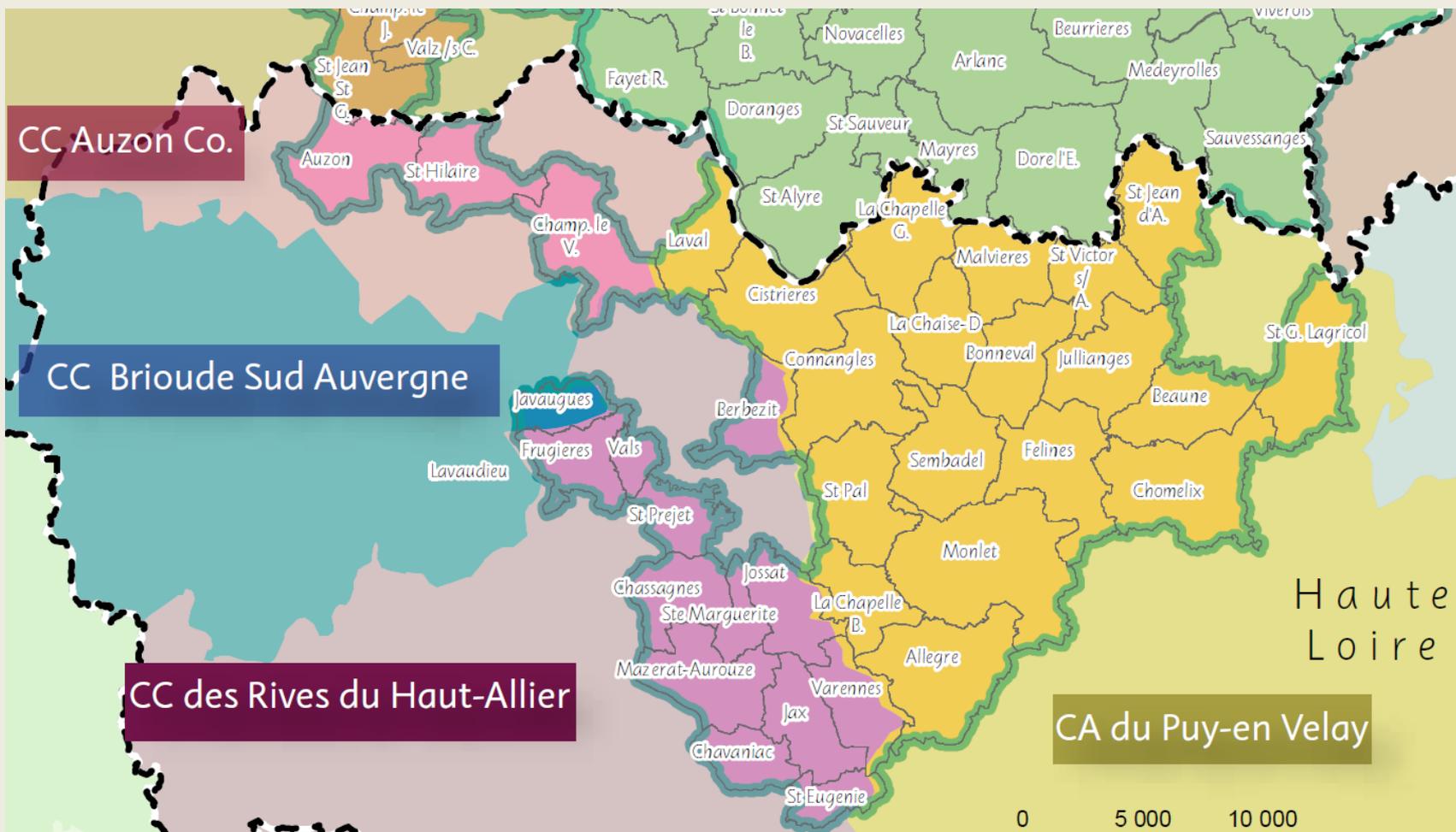
PEFC

Services de l'Etat

Collectivités



# Sylv'ACCTES, sur quelles communes ?



Communes membres du syndicat mixte du Parc et ayant approuvé la Charte du Parc Livradois-Forez

# Sylv'ACCTES, pour quelles forêts ?

## CRITERES D'ELIGIBILITE GENERAUX

- Document de gestion durable (PSG, CBPS+, RTG, aménagement forestier)



Conditions complémentaires pour le CBPS+



- Certification



ou



- Surface de travaux comprise entre 2 et 50 hectares. Regroupements possibles.



# Le Projet Sylvicole Territorial (PST)

## 3 itinéraires soutenus

### 1/ SAPINIÈRES, HÊTRAIES

- Maintien ou acquisition de la structure irrégulière et du mélange d'essences
- Variante pour les sapinières hors station.



### 2/ FUTAIES RÉSINEUSES ARTIFICIELLES : épicéa, douglas, mélèze, pins...

- Maintien ou acquisition du mélange d'essences
- Accompagnement vers la régénération naturelle



### 3/ CHÊNAIES

- Amélioration
- Renouveaulement par l'accompagnement des dynamiques naturelles



# Itinéraire 1 : SAPINIÈRES, HÊTRAIES



Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant hors taxes) et conditions
Diagnostic sylvicole et martelage	500 €/ha
Débardage alternatif sur sols non portants	Aide sur le déficit d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"><li>- Câble-mât : maximum 30€/m3</li><li>- Chenillard léger, cheval : maximum 300€/jour</li></ul>
Travail du sol superficiel et localisé Crochetage, griffage, arrachage mécanique de la végétation concurrente – 2 fois maximum par rotation.	1000 €/ha parcouru
Compléments de régénération Essences autochtones exclusivement. Parquets de maximum 2500m <sup>2</sup> par hectare – 1 fois maximum par rotation. Exclut en zone humide. Objectif de 20% de mélange.  Cas des <b>sapinières hors-station</b> (climat) : enrichissement allochtone possible jusqu'à 30% du couvert. Diagnostic climatique obligatoire.	900 €/ha parcouru  Potets travaillés (mécanisés ou manuels), fourniture et mise en place des plants, protection.
Dégagement, nettoyage. Objectif de 20% de mélange.	400 €/ha parcouru
Dépressage	1000 €/ha parcouru

# Itinéraire 2 : FUTAIES RÉSINEUSES ARTIFICIELLES

Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant hors taxes) et conditions
Diagnostic sylvicole et martelage	500 €/ha
Débardage alternatif sur sols non portants	Aide sur le déficit d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"><li>- Câble-mât : maximum 30€/m<sup>3</sup></li><li>- Chenillard léger, cheval : maximum 300€/jour</li></ul>
Travail du sol (régénération) : griffage de la ronce, arrachage mécanique de la fougère, décapage pour la régénération de pin sylvestre – 1 fois par rotation	1000 €/ha parcouru
Compléments de régénération Essences de l'arrêté MFR hors robinier et chêne rouge. Parquets de maximum 2500m <sup>2</sup> par hectare. Objectif de 30% de mélange.	900 €/ha parcouru – Potets travaillés, plants, plantation, protection.
Dégagement, nettoyage, défouchage. Objectif de 30% de mélange.	450 €/ha parcouru
Dépressage	1000 €/ha parcouru
Elagage à grande hauteur Minimum 6 mètres. 250 à 300 tiges/ha.	1500€/ha parcouru
Reboisement mélangé après coupe à blanc Impasse sylvicole à justifier (diagnostic professionnel). Plantation par ilots. Minimum 30% de mélange à l'échelle de la parcelle. Minimum 30% d'essences autochtones. Essences de l'arrêté MFR hors robinier et chêne rouge.	2000 €/ha – Potets travaillés, fourniture et mise en place du plant, protection. Sous-solage et mise en andains exclus.



# Itinéraire 3 : CHÊNAIES



Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant hors taxes) et conditions
Diagnostic sylvicole et martelage	500 €/ha
Débardage alternatif sur sols non portants	Aide sur le déficit d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"><li>- Câble-mât : maximum 30€/m<sup>3</sup></li><li>- Chenillard léger, cheval : maximum 300€/jour</li></ul>
Travail du sol superficiel et localisé Crochetage, griffage, arrachage mécanique de la végétation concurrente – 1 fois maximum par rotation	1000 €/ha parcouru
Compléments de régénération Essences autochtones exclusivement. Parquets de maximum 2500m <sup>2</sup> par hectare – 1 fois maximum par rotation. Exclut en zone humide. Objectif de 20% de mélange.	900 €/ha parcouru  Potets travaillés, fourniture et mise en place des plants, protection.
Dégagement, nettoyage Favoriser l'installation d'essences dryades autochtones dans le peuplement dominant. Objectif de 20% de mélange.	400 €/ha parcouru
Dépressage	1000 €/ha parcouru

# Diagnostic obligatoire

- Diagnostic réalisé par un professionnel de la gestion forestière agréé
- Pour tout engagement d'itinéraire Sylv'ACCTES



Mesures dendrométriques

Diagnostic stationnel

Diagnostic écologique



Source : Sylv'ACCTES

# Engagements environnementaux

- Respecter les objectifs de mélange



20% de mélange pour les SAPINIÈRES, HÊTRAIES, CHÊNAIES



30% de mélange pour les  
futaies résineuses artificielles



# Engagements environnementaux

## En bordure de cours d'eau

Favoriser l'installation ou le maintien d'une ripisylve naturelle

- aulnes, saules, érables, frênes, noisetiers, cornouillers...
- sur une bande de 6 mètres minimum



# Engagements environnementaux

## Préserver les zones humides

Laisser faire la dynamique naturelle  
ou travailler au profit des

- aulnes, saules, érables, bouleaux,  
pins sylvestre

Drainage, reboisement et  
enrichissement exclus



# Engagements environnementaux

## Gestion des rémanents

Ne pas exporter les rémanents d'exploitation

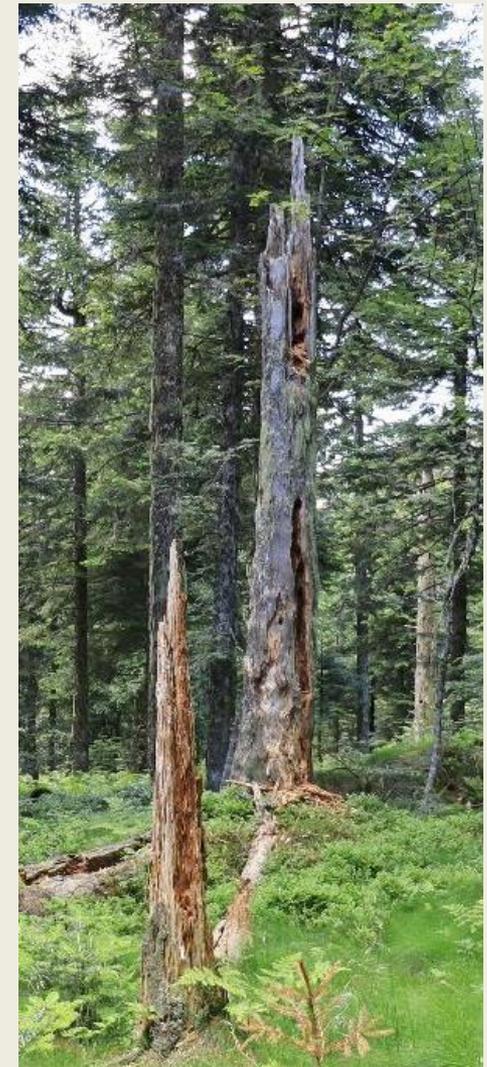
Si coupe à blanc inévitable, pas de mise en andains.



# Engagements environnementaux

## Créer et conserver des arbres-habitat

Sapinières, hêtraies, chênaies	Futaies résineuses artificielles
<b><u>A L'HECTARE</u></b>	<b><u>A L'HECTARE</u></b>
4 arbres morts ou sénescents	1 à 2 très gros bois vivants
+ 4 arbres vivants porteurs de dendromicrohabitats	+ 1 arbre mort ou sénescent



# La subvention

- Sur facture acquittée



- Taux de subvention (sur le montant hors taxe des travaux)

**70 %**  
en forêt  
privée

**40 %**  
en forêt  
publique



# Comment bénéficier de l'aide Sylv'ACCTES ?



- **ÉTAPE 1** : s'assurer de son éligibilité et prendre connaissance des préconisations techniques à respecter
  - Informations disponibles sur [www.parc-livradois-forez.org](http://www.parc-livradois-forez.org)
  - Contact au Parc Livradois-Forez : Vianney TAING, 04 73 95 57 57.



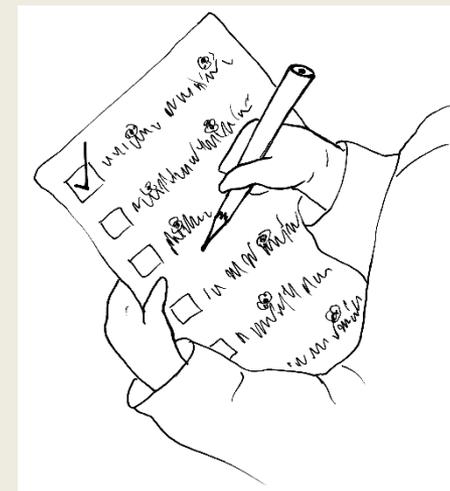
- **ÉTAPE 2** : remplir un formulaire de demande de subvention et l'adresser à l'association Sylv'ACCTES (Lyon). Possibilité de dépôt en ligne.
- **ÉTAPE 3** : réception de la décision d'attribution de l'aide sous 4 mois maximum (30 jours en moyenne). Délai de deux ans pour demander le versement de l'aide.



- **ÉTAPE 4** : paiement de la facture des travaux
- **ÉTAPE 5** : demande de versement de l'aide. Virement bancaire réalisé sous 4 mois maximum (30 jours en moyenne).

# Les contrôles de Sylv'ACCTES

- Le propriétaire s'engage à tenir l'itinéraire engagé pendant 10 ans
- Un plan de contrôle en 3 temps :
  1. Eligibilité du dossier à sa réception
  2. Contrôle de terrain (réalisation des travaux) jusqu'à 6 mois après le versement de l'aide
  3. Contrôle de la bonne tenue de l'itinéraire jusqu'à 10 ans après le versement de l'aide.
- Sanctions en cas de non-conformité



# Possibilités de cumul avec d'autres aides

- Cumul possible avec DEFI Travaux

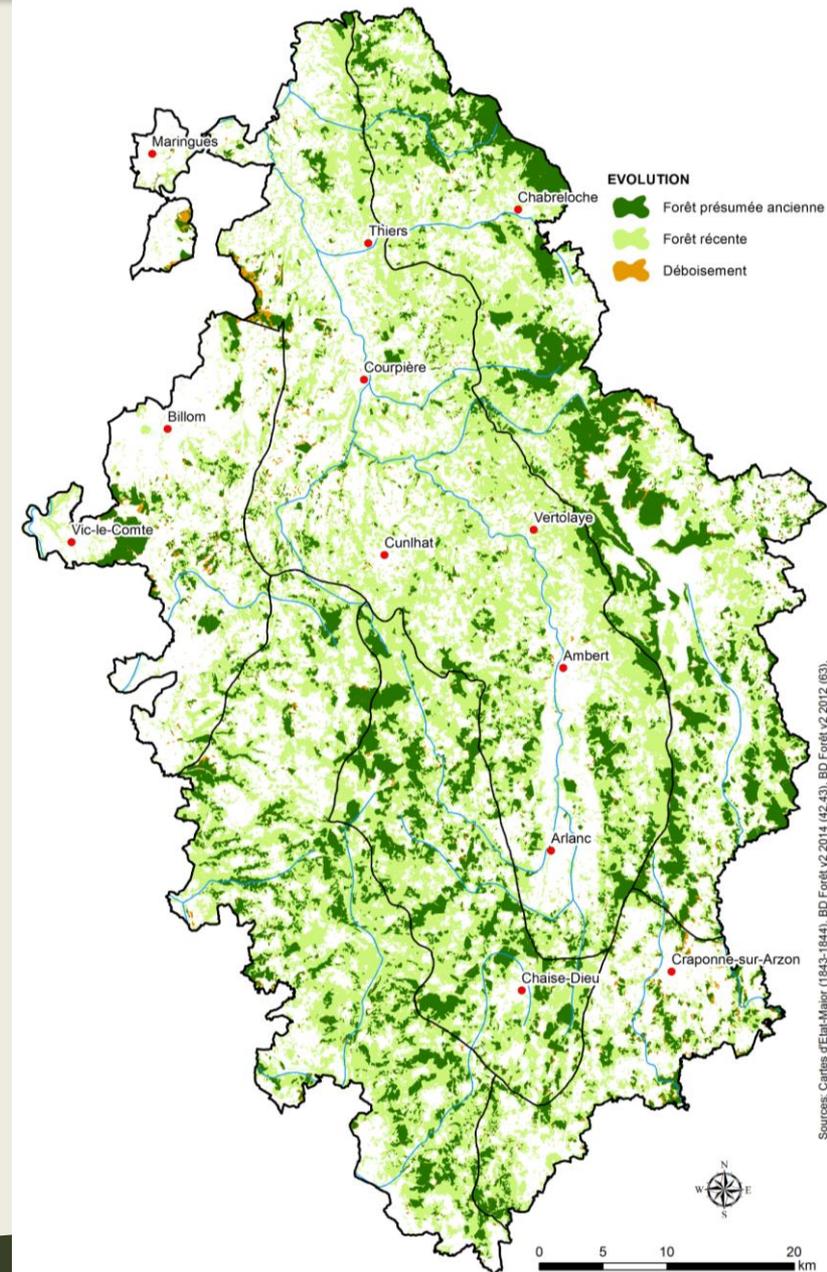


- Pas de cumul avec les aides du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes



# Les avancées de Sylv'ACCTES en Livradois-Forez

- 15 dossiers déposés depuis octobre 2018
  - 5 dossiers privés
  - 10 dossiers publics
- 106 hectares de travaux
- 37 000 € d'aides Sylv'ACCTES



Parc naturel régional Livradois-Forez

Merci de votre  
attention



*l'Auvergne, côté soleil levant*

Réunion d'information  
du 12 novembre 2019 à La Chaise-Dieu

Organisée avec le soutien de

